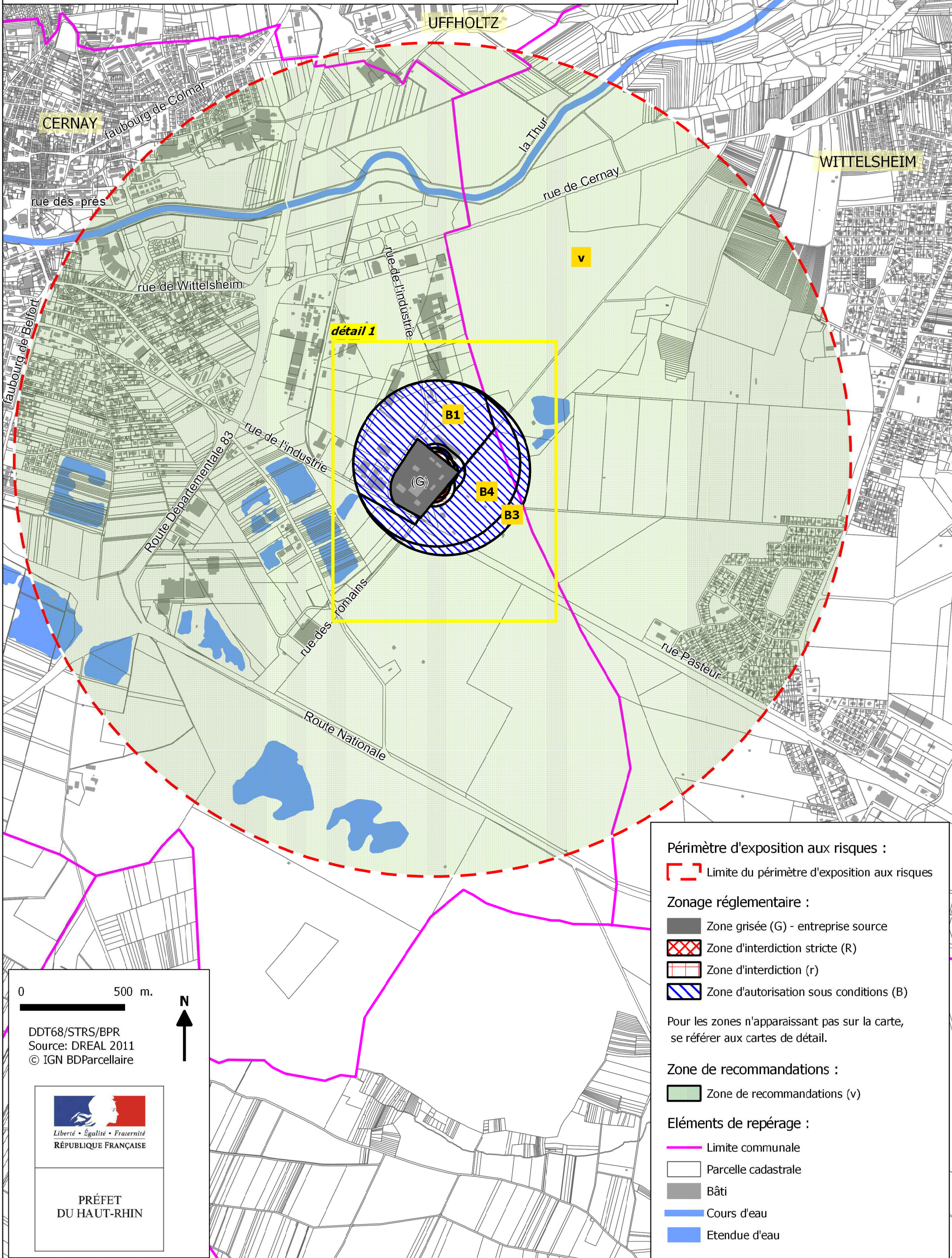


Communes de CERNAY, UFFHOLTZ et WITTELSHEIM Etablissement BIMA 83

Plan de Prévention des Risques Technologiques – Zonage réglementaire
Approuvé par Arrêté Préfectoral n° 2015089 – 0005 du 30 mars 2015



Périmètre d'exposition aux risques :

Limite du périmètre d'exposition aux risques

Zonage réglementaire :

Zone grisée (G) - entreprise source

Zone d'interdiction stricte (R)

Zone d'interdiction (r)

Zone d'autorisation sous conditions (B)

Pour les zones n'apparaissant pas sur la carte, se référer aux cartes de détail.

Zone de recommandations :

Zone de recommandations (v)

Éléments de repérage :

Limite communale

Parcelle cadastrale

Bâti

Cours d'eau

Etendue d'eau

0 500 m.



DDT68/STRS/BPR
Source: DREAL 2011
© IGN BDParcellaire



PRÉFET
DU HAUT-RHIN